

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 11/10/2021 - 8615 - 2016 D 00220 - 820 120 657 - SELARL AJ UP

SELARL AJ UP

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Au capital de 778.526 €

5, avenue Charles de Gaulle

CHAMBERY (Savoie)

820 120 657 RCS CHAMBERY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE, DU 18 JUIN 2021**

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et statuant en application des dispositions légales, décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes de la société :

- Le cabinet ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT situé à TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône), 73, rue François Mermet ;

Et ce, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2027, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les cessions de parts suivantes :

- par la SPFPL HUP, trois parts numérotées 630.598, 630.599 et 630.600 à Monsieur Eric ETIENNE MARTIN, Monsieur Vincent ROUSSEAU et Monsieur Grégory WAUTOT, à hauteur d'une part chacun ;

- par la SPFPL OLIVIER BUISINE, 1 part numérotée 778.526 à Monsieur Olivier BUISINE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de la résolution qui précède, décide de mettre à jour comme suit l'article 7 des statuts, sous réserve de la réalisation des cessions de parts :

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT VINGT SIX EUROS (778.526 €). Il est divisé en SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT VINGT SIX (778.526) parts d'UN EURO (1 €) chacune, numérotées de 1 à 778.526, attribuées aux associés comme suit :

- à la SPFPL HUP, à concurrence de Numérotées de 1 à 535.998 et de 536.001 à 630.597	630.595 parts
- Monsieur Eric ETIENNE-MARTIN, à concurrence de Numérotée 630.598	1 part
- Monsieur Vincent ROUSSEAU, à concurrence de Numérotée 630.599	1 part
- Monsieur Grégory WAUTOT, à concurrence de Numérotée 630.600	1 part
- à Monsieur Christophe DOLLEY, à concurrence de Numérotées de 630.601 à 700.666	70.066 parts
- à la SPFPL OLIVIER BUISINE, à concurrence de Numérotées de 700.667 à 778.525	77.859 parts
- monsieur Olivier BUISINE, à concurrence de Numérotée 778.526	1 part
- à Monsieur Marc CHAPON, à concurrence d' Numérotée 536.000	1 part
- à Monsieur Cédric LAMAIRE, à concurrence d' Numérotée 535.999	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social	778.526 parts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

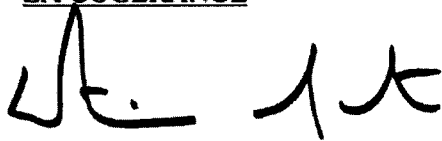
DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité et adresser à la COMMISSION NATIONALE D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE DES ADMINISTRATEURS, en lettre recommandée avec accusé de réception, la copie des présentes et une copie des statuts mis à jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Extrait certifié conforme
LA COGERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, likely representing the name of the official certifying the extract.